

Copropriété Avenue Guillaume Van Leeuw, 27
Avenue Guillaume Van Leeuw, 27
Evere 1140

Facture 092/2023- COPROPRIETE GUILLAUME VAN LEEUW 27

Date de la facture :
21/09/2023

Date d'échéance :
06/10/2023

Référence :
Devis 2023-011

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TVA	HORS TAXES	TOUTES TAXES COMPRISES
Fournitures et main d'oeuvre	1,00	8.985,87	6%	8.985,87 €	9.525,02 €

Conditions de paiement : 15 jours

Communication de paiement : 092/2023

Montant hors taxes	8.985,87 €
TVA 6%	539,15 €
Total	9.525,02 €

Toutes nos factures sont payables au comptant. Toute facture non payée 15 jours date de facture portera de plein droit, sans sommation ni mise en demeure, un intérêt de 15 % l'an et sera augmentée d'une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant dû avec un minimum de 50 €. Tous les frais de recouvrement et d'encaissement sont à charge du client. Toutes contestations sont de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement de MARCHE-EN-FAMENNE.

Taux de TVA : en l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins (dix ou quinze ans) la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement, soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21% sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.